



ÉLECTIONS

de vos représentants
au **C**omité **T**echnique **P**aritaire
DREAL

le 6 mai 2010

votez CGT



Conditions de travail

Rémunérations

Action Sociale

Missions

Moyens

Retraites

...

**Faire respecter et conquérir
de nouvelles garanties collectives et
individuelles**

La CGT : une force pour porter les revendications dans les CTP DREAL

Avec sa présence locale, la CGT défend tous les agents des DREAL !...

Les CTP sont des instances de dialogue social très importantes pour l'expression des personnels. Ils ont pour vocation d'examiner toutes les questions concernant : l'organisation de la DREAL, les sujets relatifs aux effectifs, budgets, le mode de répartition des primes et indemnités, les coefficients individuels, la cotation des postes, les conditions de travail des personnels (ARTT), les questions immobilières, etc.... Avec sa présence locale, **La CGT** forme un tout, du CTP en passant par la CLF, le CLHS et les CAP nationales et locales.

La CGT est interrogative sur le nouveau contour du ministère, avec notamment la création d'un ministère spécifique de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire ; des liaisons sont à mettre en place entre ses deux ministres. Il en est de même entre les DREAL et les Directions Départementales des Territoires (DDT) pour répondre aux attentes des citoyens et des collectivités. Pour cela, il est nécessaire de :

- ✓ **Disposer des moyens nécessaires** pour répondre aux enjeux de maîtrise des nuisances, de sécurité, de conservation du patrimoine naturel et paysager, de bonne gestion des ressources, d'une économie soutenable, d'aménagement équilibré des territoires, du logement... On ne peut poursuivre un tel projet qu'en mettant à profit la richesse professionnelle et humaine des agents qui viennent des trois ex-directions ;
- ✓ **Mettre en place un plan de recrutements de fonctionnaires** à la hauteur des besoins (en nombre et en compétences) pour remplir correctement nos missions traditionnelles et celles issues des Grenelle de l'Environnement et de la Mer ;
- ✓ **S'opposer à la mise en place d'une gestion de type patronale** qui sert l'individualisation et l'arbitraire. La CGT est contre le mode d'évaluation actuel fondé sur l'obligation de résultats d'où découlera en partie la rémunération des agents (Prime de Fonction et de Résultats), contre toutes formes de rémunérations au mérite et contre la prime d'intéressement collectif.
- ✓ **Clarifier** la place et le rôle de l'encadrement ;

La CGT se prononce pour un parcours professionnel choisi par l'agent, pour assurer un déroulement de carrière en préservant l'égalité de traitement de chacun et exige :

- ✓ **De mettre en place un plan de formation**, avec des moyens et des crédits suffisants, pour répondre aux besoins des services et des agents, pour réaliser les missions que nos concitoyens attendent d'un Ministère comme le nôtre.
- ✓ **De faire de la résidence familiale des agents un critère primordial**,
- ✓ **De compenser les frais supplémentaires** provoqués par la mobilité.

La CGT développe la mobilisation et l'action pour :

- ✓ **S'opposer au démantèlement du statut de la Fonction Publique** (fondé sur la notion de carrière) notamment par le biais de la "loi mobilité des fonctionnaires" et des décrets qui en découlent (réorientation professionnelle), et de la fusion des corps, etc.
- ✓ **Obtenir une augmentation de la valeur du point d'indice** sur la base d'un salaire en début de carrière à 1600 euros pour un recrutement sans qualification.

LA CGT, LES AGENTS ET L'ENCADREMENT, ENSEMBLE POUR CONSTRUIRE UN SERVICE PUBLIC AU PROFIT DES CITOYENS ET DES COLLECTIVITÉS



VOTEZ

Le 6 mai 2010

**Elections des représentants du personnel au
Comité Technique Paritaire (CTP) DREAL**

LA CGT AU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT fait acte de candidature aux élections du 6 mai 2010 pour la création du Comité Technique Paritaire Régional de votre Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

**LES PREMIÈRES FUSIONS MONTRENT UN QUOTIDIEN DIFFICILE DANS
LES DREAL ! NON ÉVALUÉ À CE JOUR.**

Les premiers mois de fonctionnement des DREAL sont loin d'être satisfaisants. Bien au contraire ! De nombreux dysfonctionnements persistent au quotidien : circulation du courrier, circuit de signature, mécanismes de décision non formalisés, gestion déficiente des véhicules, incertitudes sur la localisation des bureaux, problèmes immobiliers très importants qui dégradent les conditions de travail...

Mais aussi modifications insidieuses des postes, manque de visibilité sur l'évolution des services et des missions, défaut d'information des agents, manque de moyens, ...

Pour l'essentiel, la conscience professionnelle des agents et l'apport important des cadres ont évité le délitement de la « brique » DREAL.

Ensemble nous avons «tenu la boutique » alors que beaucoup connaissent pourtant des sérieuses difficultés.

Le stress, la souffrance au travail sont, en effet, des réalités de plus en plus palpables.

Les représentant(e)s CGT, avec tous les agents, poursuivrons la dénonciation de la dégradation des conditions de travail et les actions pour la prise en compte pleine et entière des revendications.

Les réformes continues des administrations, avec 5 millions d'agents d'Etat insérés dans le tissu social et économique sur l'ensemble du territoire, y compris dans les collectivités, ont de graves conséquences sur les capacités du pays à répondre aux besoins et attentes de la population.

Avec la crise, financière, mondiale, économique, sociale, qui a entraîné une crise écologique et climatique majeure et frappe durement tous les citoyens et salariés de notre pays, les inégalités explosent et la pauvreté s'accroît, y compris parmi les salariés de la Fonction Publique.

La CGT, avec ses orientations, sa présence locale, est une vraie force de contre-pouvoir, pour enrayer la casse des services publics, de la fonction publique, lutter contre la misère, les inégalités qui s'accroissent de jour en jour. Avec les structures syndicales locales, la CGT est présente pour construire les Directions Régionales de l'Environnement et du Logement au service de toutes et tous face aux enjeux majeurs environnementaux.

Le 6 mai votez CGT à la DREAL

La CGT: Une force pour construire, porter les revendications

Politiques publiques : une dimension régionale nouvelle.

La RGPP a donné à l'échelon régional le 1^{er} rôle dans le pilotage et la conduite des politiques publiques de l'Etat. Sachant de plus que la décentralisation a également donné à la Région un rôle essentiel, chacun de nous peut mesurer les enjeux dévolus aux nouvelles directions régionales « Etat » comme la DREAL.

La réforme annoncée des collectivités territoriales, la crise systémique actuelle, le développement durable renforcent aussi les enjeux territoriaux, en tenant compte des réalités locales, des territoires spécifiques comme les façades maritimes, les bassins, les massifs.



DREAL = nouveau service

La RGPP a pour objectif premier la réduction des dépenses publiques et donc des effectifs. Cette démarche dogmatique est dangereuse. Tout le monde loue les services publics comme «amortisseurs» permettant à la France de subir un peu moins que les autres les effets de la crise. ET pourtant le Président de la République continue sa réforme de déstructuration du service public ! Nous nous battons contre cette politique de récession.

C'est dans ce cadre que le MEEDDM et les DREAL se construisent. Les DREAL sont les nouveaux services déconcentrés territoriaux du ministère. Même si elles ne naissent pas de rien, nous avons tout à construire dans les DREAL : missions - organisations - fonctionnement et gestion, - implantation géographique.

La question des liens avec les Directions Départementales Interministérielles et avec les unités territoriales est un véritable enjeu pour une application des politiques publiques sur le terrain.

Nouveau service : quelles missions ?

Au niveau des missions, et comme nouveaux services déconcentrés ministériels, les DREAL :

✓ reprennent en grande partie les missions dévolues antérieurement aux ex-directions environnement, équipement et industrie, mais il est assez évident que l'exercice de celles-ci évolue,

✓ auront à développer des missions nouvelles liées notamment aux effets des Grenelle environnement et mer, au périmètre ministériel («croissance verte», négociations sur le climat...).

Les DREAL, en travaillant en réseau, doivent être des services techniques au service de tous.

Nous soutenons que l'expertise et la pratique technique sont indispensables pour la bonne mise en œuvre des politiques. Il faut absolument préserver les compétences des services et des agents. Cela nécessite de maintenir et de renforcer le réseau de formation et le réseau scientifique et technique

Nous croyons possible une sortie de la crise prenant en compte l'exigence d'une société socialement plus juste et plus démocratique, liant l'économie et l'environnement et axée sur de nouveaux modes de production et de consommation.

Les DREAL, à leur niveau et malgré les contraintes fortes qui pèsent sur elles, peuvent avoir un rôle dans la construction de cette société de demain.

Cette perspective donne un véritable sens à notre travail quotidien et cela dépend en partie de nous et du rapport de force que nous saurons construire ensemble.

et défendre les droits collectifs, individuels dans les CTP.

Nouveau service, des missions essentielles mais quels moyens ?

Le contexte : pas d'illusion à avoir c'est toujours réduction des effectifs, réductions des crédits de fonctionnement... mais cela n'est pas inéluctable. C'est un choix idéologique que nous devons remettre en cause. De plus la CGT est très inquiète suite aux annonces du Président de la République concernant les Grenelle et ses conséquences sur notre ministère.

Le niveau régional, et donc en particulier les DREAL, en plus de ses fonctions de pilotage des politiques, sera aussi le lieu d'affectation, de pilotage et de gestion mutualisée des moyens, y compris des ressources humaines et d'harmonisation des promotions.

Nous y trouverons le PSI (pôle support intégré) et le CPCM (centre de prestations comptables mutualisé) positionné dans les DREAL ou les DRAAF.

Pour nous, les DREAL doivent avoir les moyens en effectifs et en crédits pour jouer pleinement leur rôle de service technique de l'Etat territorialisé au service de tous. Le CTP DREAL aura à connaître et à discuter des moyens, Plus il y aura de représentant(e)s CGT plus nous pourrons peser sur les choix dans ce domaine.



Développement industriel-Métrologie - Animation économique

La DREAL a la particularité de comprendre l'ensemble de l'ex-DRIRE, moins la partie «industrie» qui a ou va rejoindre la DIRECCTE à la création de celle-ci. Seule la partie «environnement» avec les ex groupes des subdivisions resteront à terme dans la DREAL. Ce schéma complexifie la situation déjà difficile.

Le développement industriel est un axe fort malgré la crise, avec l'objectif d'aider aux maintiens des entreprises et de l'emploi, aux mutations industrielles et à la ré industrialisation. La DREAL met en place des actions sur l'anticipation des mutations industrielles, des éco-technologies, la diffusion des nouvelles technologies, la structuration des filières,... en fonction des réalités régionales, s'appuyant sur des outils comme notamment le fonds national de revitalisation territoriale, le fonds stratégique d'investissement, des programmes de transmission d'entreprises, des aides en termes de développement technologiques, d'économie d'énergie, de bilan carbone et en lien avec les partenaires socio-économiques.

Toutes ces actions, en lien avec les autres missions de la DREAL participe à l'animation économique en région.

Pour la CGT, cela prend un sens si la construction de l'avenir se fait à partir d'une approche, par territoire, des entreprises existantes, des potentialités en termes de recherche, d'enseignement supérieur et de formation et des services publics, l'avenir ne se bâtit pas dans un désert. L'objectif doit être la création d'emplois, en intégrant la perspective de produire et consommer autrement. Également, cette action ne doit pas oublier de prendre en compte le volet social.

Le 6 mai je vote CGT

LA CGT : AVEC LES AGENTS ET L'ENCADREMENT POUR CONSTRUIRE

Énergie, climat, construction, transports, sécurité et risques

Les missions des DREAL sont multiples et ont pour fil rouge le développement durable. Beaucoup de ces missions visent à donner en région une suite concrète aux Grenelle de l'environnement et de la mer. C'est notamment les économies d'énergie, le développement de l'éolien, du photovoltaïque, la qualité de la construction, le report modal pour les transports, l'agrément autour des véhicules et des conducteurs, etc.

C'est bien sur toute la problématique de la santé, des risques industriels et technologiques.

A ce titre, le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) est une activité essentielle. Mais la dernière réforme dite du 3^{ème} régime (ordonnance du 11 juin 09), qui allège les obligations pesant sur certaines installations industrielles posent un vrai problème. Ainsi sous couvert de crise et au nom de la relance économique, le gouvernement réduit la concertation, baisse le niveau des garanties pour les entreprises, avec le risque que cela se fasse au détriment de la sécurité, de la santé, de l'environnement. Cette orientation constitue pour la CGT un retour en arrière pour le droit de l'environnement. Il est vrai qu'elle va, aussi sans doute, permettre de gagner encore quelques postes d'inspecteurs ICPE...

La crise climatique révèle la profonde crise écologique globale. Elle montre les limites et les contradictions de notre mode d'organisation sociétal, écologiquement non viable et socialement injuste. Le Grenelle de l'environnement ne vise pas à remédier à cette problématique de fond mais surtout « à verdir » la logique actuelle, c'est pour la CGT de toute évidence insuffisant mais c'est aussi un premier pas. Nous partageons ces extraits de l'appel du Forum social mondial (FSM) de Belem de février 2009 « Climat Justice Now » : « ...Pour nous, les luttes pour la justice climatique et la justice sociale sont une même chose. C'est la lutte pour l'accès à la terre, la défense des forêts, l'accès à l'eau, la réforme agraire et urbaine, la souveraineté alimentaire et énergétique, la lutte pour le droit des femmes et le droit des travailleurs. ... Le mouvement pour la justice climatique revendique la défense des "biens communs" et met les questions sociales et économiques au cœur de notre combat contre le changement de climat. »

C'est important pour la période à venir, le MEEDDM étant chargé des négociations sur le climat et la lutte contre le réchauffement climatique qui est un enjeu de premier ordre pour l'ensemble de notre société place la DREAL en 1^{ère} ligne.

Les objectifs fixés par les Grenelle peuvent, pour la plupart, être partagés, tout en étant conscient de leurs limites, mais déjà les mesures prises notamment dans le cadre du plan de relance, la réforme des ICPE ne vont pas dans le bon sens. De plus la concrétisation demande des moyens pour un service public de proximité et là nous sommes loin du compte.

La question du Logement :

Depuis toujours, la CGT a porté cette question dans ses revendications.

Elle s'est engagée contre les délégations de compétence et afin que le logement reste de compétence Etat, car il s'agit d'un domaine où on ne peut pas transiger avec la solidarité nationale. C'est pourquoi, la CGT est intervenue, avant la création des DREAL pour que la compétence «logement» demeure une compétence forte dans la nouvelle direction régionale. Cette démarche consiste, en effet pour nous, à prendre en compte l'ensemble de l'aspect logement, inséré dans les politiques urbaines, de transport et environnementales. En deux mots, l'urbanisme !

Pour la CGT, avoir un logement, c'est une fonction vitale, c'est disposer d'une adresse, mener sa vie normalement dans notre société donc être citoyen.

Pour la CGT, le droit au logement pour tous, c'est:

- ✓ pouvoir accéder à un logement confortable,
- ✓ pouvoir se payer ce logement là,
- ✓ avoir un logement cohérent avec les objectifs du développement durable.

C'est dans ce cadre général, que nous estimons que les missions de la DREAL doivent s'inscrire.

UN SERVICE PUBLIC AU PROFIT DES CITOYENS ET DES COLLECTIVITÉS

Ce n'est malheureusement pas la vision du Président de la République qui préconise plutôt que le logement relève globalement du marché et que l'État ne s'occupe que des plus défavorisés. C'est exactement la même logique que les subprimes aux USA, politique qui a fait éclater la crise que nous connaissons, laissant sans logement et fortement endettées, des milliers de familles.

La question du logement reste essentielle en France avec 1 million de personnes sans logement personnel, en 2007 seulement 1/3 des 1,2 million de demandeurs de logement social ont pu être logés dans des organismes HLM, 3,5 millions de personnes sont considérées comme « mal logées »....

Face à cette situation, le gouvernement a sorti la loi dite « loi Molle » - Mobilisation pour le Logement et de Lutte contre l'Exclusion (25 mars 2009) - qui porte bien mal son nom et bien mieux son acronyme ... Cette loi, qui ne répond pas aux besoins, ne permettra de produire pas plus de 7000 logements par an. Elle accélère le désengagement financier de l'État (budget logement de - 10 % en 2009 et de - 20 % en 3 ans), elle supprime la règle du maintien dans les lieux dans le logement social, etc.

Le domaine « bâtiment » est largement évoqué par la loi dite Grenelle I et Grenelle II, en particulier pour sa participation à la division par 4 des émissions de GES (gaz à effet de serre). Ainsi, le plan paraît ambitieux avec la réhabilitation des bâtiments publics, de 800 000 logements sociaux dont la consommation énergétique est supérieure à 230 kw/h/m² /an pour passer à 150 kw/h (un gain de 2 places d'étiquette énergétique, condition nécessaire pour toucher une aide pour un propriétaire bailleur), la rénovation de 400 000 logements résidentiels. Les moyens mis en œuvre sont en particulier l'éco-subvention, des mesures du plan de relance.

La DREAL a pour vocation de porter, en région, cette politique, même si elle est très limitée et ne répond pas pleinement aux besoins de la population. Elle a pour mission de mettre en œuvre ce plan et d'impliquer les collectivités territoriales, les maîtres d'ouvrages publics et privés, les professionnels du bâtiment. Il s'agit là d'en enjeu social, économique et

environnemental important. La création de la DREAL doit normalement permettre d'avoir une vision plus globale en reprenant les apports des ex directions régionales, comme la politique nationale en matière d'énergie, la politique environnementale avec par exemple l'évaluation des documents d'urbanisme, la politique en matière de qualité de la construction et en matière de logement. Cela nécessite des liens forts avec le niveau départemental, avec l'ensemble des réseaux logements et bâtiments, une observation fine du secteur logement, une animation des différentes filières.

Nous le voyons, face aux enjeux du logement, la mission des DREAL est essentielle pour la vie quotidienne de tous les citoyens.

Pourtant dans les DREAL, notre vécu apparaît loin de cette perspective passionnante. Nous voyons plus les affres d'un désengagement de l'État plutôt qu'un véritable investissement, la baisse des effectifs conduit à des surcharges de travail, un épuisement voire d'une démobilisation.

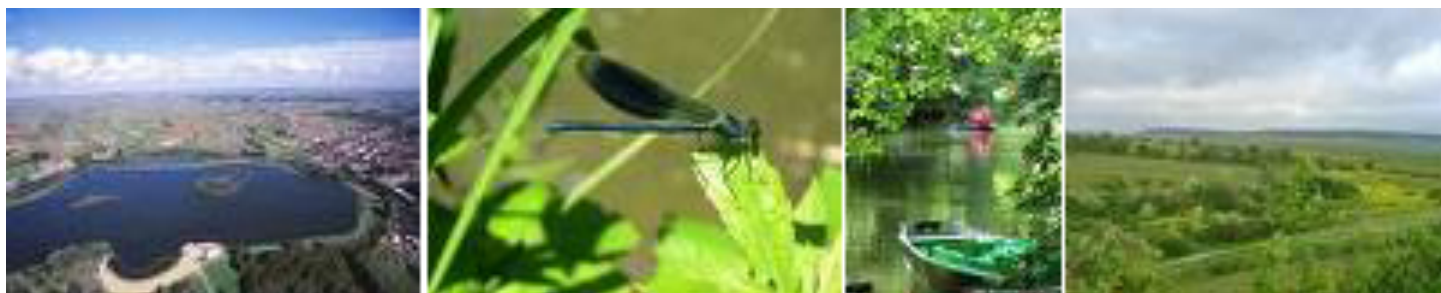
Par exemple, les délégations de compétence engagée par l'État depuis 2006, ont engendré des surcharges de travail importantes, dues essentiellement à une complexification des procédures induites sans moyens en personnel supplémentaires. En réponse à cet état de fait, une pression importante est exercée sur des collectivités pour qu'elle reprenne l'instruction à leur charge sans considération des missions du service public.

La publication du décret 2009-1625 du 24/12/2009 relatif à l'ANAH a modifié la composition et les compétences des organes de gouvernance, etc. L'Agence est aujourd'hui financée à 100 % par les collecteurs du 1 %. Les réorganisations 2009 engagées par l'agence ont eu des conséquences sur les personnels (rupture de contrat de détachement, contractuel, mobilité forcée, baisse de revenu, etc..). Cette restructuration s'est faite sans aucun ETP supplémentaire.

Dans les CTP, les représentant(e)s CGT continueront à défendre la problématique du logement et la nécessité d'avoir des services au niveau de la DREAL, compétents, efficaces, dotés des moyens nécessaires pour accomplir toutes leurs missions.

Le 6 mai votez CGT à la DREAL

Avec sa présence locale, la CGT défend tous les agents des DREAL !



Milieux naturels

Les questions notamment de biodiversité, de l'eau, des espaces naturels protégés sont devenues des sujets sensibles qui demandent de vraies mesures. Les directives européennes apportent dans ce domaine des cadres légaux importants, que la France a souvent bien du mal à appliquer. Un travail important est à faire en lien avec les nombreuses agences ou/et établissements publics (agences de l'eau, ONEMA, ONCFS...) par exemple sur les zones Natura 2000, les ZNIEFF, les Z.I.C.O, la conservation des biotopes.

Le développement des trames vertes et bleues (TVB) apporte un outil d'aménagement du territoire permettant de constituer des continuités territoriales. C'est pour les DREAL un axe fort de travail, affiché comme une priorité par le Grenelle de l'environnement.

Il est assez évident que cela demande d'avoir une autre vision de l'aménagement et du développement du territoire, mission qui a été retirée au niveau central du ministère.

Pour la CGT, les DREAL doivent conserver cette mission «aménagement du territoire» pour permettre une meilleure prise en compte de toutes les missions ci-dessus.

La DREAL a aussi un rôle important à jouer en terme de formation sur l'ensemble de ses missions, sur le développement durable, la construction d'agenda 21, etc.

Ce ne sont pas les missions qui manquent pour les DREAL mais quelle est la réelle volonté ministérielle et gouvernementale de les prendre en compte ? Quels moyens (crédits, effectifs, formation...) sont mis pour les réaliser ?

Les objectifs annoncés ne vont-ils pas rester que de belles paroles s'effaçant devant les «réalités» économiques, la «nécessaire» réduction du service public ?

Les DREAL ne seront-elles pas que des administrations «régaliennes» et non un réel service public technique territorialisé au bénéfice de tous les citoyens et de tous les territoires oeuvrant pour l'avenir ?

La CGT et ses représentant(e)s au CTP se battront pour que les DREAL aient les moyens d'exercer toutes leurs missions.

Pour la CGT, les DREAL doivent conserver cette mission «aménagement du territoire».

Les élus CGT porteront avec force les revendications des agents.

Gestion des Ressources Humaines (GRH)

Sous couvert de modernisation, le gouvernement a engagé un vaste plan de réforme des services de l'État. Il a entrepris de modifier en profondeur le rôle et la place du service public, les missions publiques, comme l'abandon de l'ingénierie publique concurrentielle, au nom de la révision générale des politiques publiques. La gestion des ressources humaines n'échappent pas à cette philosophie induisant une réduction massive des effectifs au prétexte de la réduction du déficit public.

Dans ce cadre, le gouvernement modifie en profondeur le statut de la Fonction publique voire tend à le liquider. Il s'inspire de la Fonction publique territoriale et met en place une fonction publique de métiers basée sur des filières professionnelles. Pour instaurer ces filières, le gouvernement met en œuvre une politique de fusion des corps dans tous les ministères. De plus certains députés ont rédigé une proposition de loi visant à instaurer un contrat de travail de type privé en remplacement du statut).

Ainsi la réorganisation des ressources humaines repose sur :

✓ La précarisation et la flexibilité : embauches de contractuel ou de personnel sous statut précaire. La loi mobilité votée le 3 août 2009 lui donne tous les leviers pour agir en ce sens.

✓ L'individualisation des carrières avec la rémunération au mérite et une nouvelle politique de formation.

A partir du livre blanc, le gouvernement organise une vaste refonte du système de rémunérations en trois parties : l'ancienneté, les fonctions (avec la cotation des postes) et les résultats (basés sur l'atteinte des objectifs au travers de l'évaluation). La Cgt constate et dénonce que la part liée à l'ancienneté s'amenuise au fil des réformes de GRH, pour laisser de plus en plus de place au régime indemnitaire. La qualification est de moins en moins rémunérée tandis que la part liée à la quantité et à la qualité du travail fournies s'amplifie.

Ce mode de rémunération avec une part plus importante consacrée au régime indemnitaire conduit à plusieurs formes de discrimination en individualisant le salaire et par conséquent en générant une plus grande variabilité sur la pension de retraite moyenne, pouvant conduire à une paupérisation plus importante des « futurs retraités ». (suite pages 10 et 11)

Pas de service efficace sans agents reconnus, compétents et bien rémunérés

L'efficacité d'un service dépend de plusieurs facteurs comme la lisibilité du projet, l'organisation, du management mais avant toute chose de la communauté des agents qui y travaillent.

Cela demande des agents qualifiés, ayant une formation de haut niveau, des qualifications et compétences reconnues, un respect de chacun.

L'origine des agents constituant la DREAL est multiple, ajoutant une disparité supplémentaire à celles déjà existantes.

Pour nous le 1er enjeu est de gagner une harmonisation des diverses dispositions par le haut, pour le bénéfice de tous les agents, C'est vrai pour l'action sociale, le régime indemnitaire, l'ARTT,...

Un nouveau règlement intérieur de la DREAL doit être établi, C'est l'un des premiers points qui sera débattu par le CTP. Les représentant(e)s CGT porteront avec force les revendications des agents.

La CGT s'oppose au démantèlement du statut de la Fonction Publique.

✓ L'évaluation : axe central de la GRH est un outil en évolution avec la mise en place de l'entretien professionnel, de l'entretien de carrière...l'exercice est de vérifier que les objectifs fixés sont atteints. Dans le contexte ministériel évolutif, depuis 2008, tout un chacun pourra prendre la mesure de sa complexité. Dans ce cadre, la CGT s'interroge sur la pertinence des critères d'évaluation individuelle et collective et surtout sur le réalisme des objectifs fixés. De plus aucune définition de la compétence collective n'a été formulée à ce jour !

Notre ministère a fait le choix d'une gestion des ressources humaines « par les compétences » dans tous les actes de gestion : depuis le recrutement jusqu'à la reconnaissance des qualifications et des compétences. La question qui demeure est celle de l'évaluation : par qui et avec quelle formation ? Avec quelles garanties ? Quel droit de recours ? Quelle prise en compte dans la carrière de l'agent ?

En terme d'organisation de travail : les DREAL sont-elles bien adaptées aux missions dites traditionnelles de notre ministère et aux nouvelles issues des «Grenelle de l'environnement et de la mer» qui nécessitent une approche souvent transversale en équipe-projet. Quelle évaluation pour les agents travaillant en équipe-projet et par qui ?

Quelle articulation entre la politique de GRH initiée par le MEEDDM, et celle impulsée au niveau interministériel, pôle GRH placés au niveau des SGAR ?

La CGT s'oppose au démantèlement du statut de la Fonction Publique.

- ▶ Elle est contre la gestion des personnels « par les compétences ». Elle met en garde les agents contre cette gestion de type patronal qui sert l'individualisation et l'arbitraire.
- ▶ Elle est contre le mode d'évaluation actuelle fondé sur une obligation de résultats.
- ▶ Elle combat toutes formes de rémunération au mérite.
- ▶ Elle est contre la prime d'intéressement collectif.

Elle revendique un plan de recrutements de fonctionnaires à la hauteur des besoins (en nombre et en compétences) pour remplir correctement les missions traditionnelles et celles issues des Grenelle de l'Environnement et de la Mer qui nous sont dévolues.

Salaire - régime indemnitaire - Retraite - Sécurité sociale

Même si ces sujets ne relèvent pas directement du CTP, ils sont très présents dans notre vie quotidienne, et conditionnement pour beaucoup notre bien vivre au travail et en dehors.

Avoir un salaire reconnaissant la qualification, les compétences et non un salaire au mérite, à travail égal - salaire égal,

Maintenir et améliorer le statut de la fonction publique, avoir un déroulement de carrière tout au long de sa vie professionnelle garanti par un statut particulier.

Pouvoir partir normalement à la retraite à 60 ans avec une pension complète.

Avoir une protection sociale solidaire...

Voilà quelques points d'appuis revendicatifs forts que nous défendons, sur lesquels les représentant(e)s CGT s'appuieront dans leur action quotidienne.

Elle demande:

- ▶ une augmentation de la valeur du point d'indice sur la base d'un salaire en début de carrière à 1600 euros pour un recrutement sans qualification.
- ▶ la reconnaissance des qualifications et compétences des agents sur la base d'une grille unique de rémunération pour l'ensemble des carrières des agents des catégories A, B et C.
- ▶ l'ouverture d'une négociation sur le mode d'évaluation des personnels.
- ▶ la mise en place d'un plan de formation avec des moyens et des crédits suffisants à sa mise en œuvre.

Elle se prononce pour un parcours professionnel choisi par l'agent, qui assure un déroulement de carrière cohérent à tous les agents .

Elle exige la mise à niveau par le haut :

- ▶ des rémunérations et des primes,
- ▶ des prestations d'action sociales,
- ▶ de l'ensemble des règles de gestion,
- ▶ du règlement ARTT.



ACTION SOCIALE des personnels DREAL : des acquis à maintenir et des droits nouveaux à conquérir !

La disparité du niveau et du mode de gestion des prestations d'action sociale individuelles et collectives est un constat au sein de la fonction publique d'Etat que la CGT veut dépasser en réaffirmant que, dans le cadre de réorganisations des services de l'Etat non voulues par les personnels, ceux-ci :

✓ **ne doivent perdre aucune des prestations** dont ils bénéficiaient dans leur service d'origine,
✓ **doivent bénéficier d'un alignement des prestations** sur celles les plus favorables existantes,
✓ **doivent tous pouvoir accéder**, tant sur le plan ministériel qu'interministériel et selon des conditions notamment de ressources, adaptées :

- ▶ à des réservations de **logements dans le parc social**
- ▶ à des réservations de places dans les **crèches**
- ▶ à une **restauration collective de qualité**, de proximité et avec un reste à charge identique pour tous les agents, aligné sur le minimum actuel
- ▶ à des **prêts bonifiés** pour l'accession à la propriété et pour l'amélioration de l'habitat
- ▶ à des **aides pour financer les frais liés à la scolarité** des enfants et des étudiants (matériels, transport, logement)
- ▶ à une **prise en charge financière des conséquences particulières** liées au handicap des agents et de leurs ayants-droits dans la vie quotidienne (logement, transport, études, loisirs)

Le stress et la souffrance au travail qui sont une réalité dans les services aujourd'hui, doivent faire l'objet d'analyses sérieuses localement et nationalement en s'appuyant sur les travaux du CCHS (comité central d'hygiène et de sécurité) et en associant tous les acteurs concernés (services du personnel, de la formation, du médico-social, représentants des personnels) pour que des solutions soient rapidement proposées.

Le recrutement et l'intégration de salariés porteurs de handicap, doivent passer quantitativement et qualitativement à la vitesse supérieure et faire l'objet d'une commission de suivi locale.

La CGT, comme elle le fait déjà au sein des CLAS (comités locaux d'action sociale) et du CCAS (comité central d'action sociale du MEEDDM) **continuera à défendre, au sein des DREAL, une action sociale à la hauteur des besoins des personnels** et veillera, avec l'ensemble des partenaires de l'action sociale, à la bonne utilisation des crédits dédiés à l'action sociale individuelle et collective.



**Une force
à vos côtés**

www.cgt.fr

FÉDÉRATION CGT DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263, Rue de Paris - Case 543 - 93515 MONTREUIL Cedex
Téléphone : 01 48 18 82 81 Télécopie : 01 48 51 62 50
fd.equipement@cgt.fr

FÉDÉRATION DES FINANCES CGT

263, Rue de Paris - Case 540 - 93514 MONTREUIL Cedex
Téléphone : 01 48 18 82 21 Télécopie : 01 48 18 82 52
finances@cgt.fr